

N°FIN/2023/44

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	4 mai 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	4 mai 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 48

Séance du 11 mai 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi onze mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h05), M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Gérard VERGNAUD, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à Mme Valérie SUBRENAT
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN
M. Dominique AUBERGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Adhésion de la communauté de communes du Jovinien au service de cadastre solaire proposé par le SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne).

FIN/2023/44

Conseil communautaire du
11 mai 2023

Objet : Adhésion de la communauté de communes du Jovinien au service de cadastre solaire proposé par le SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne).

(Voir convention en pièce jointe.)

Le Président rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEPCV), présente des objectifs nationaux et européens dans le but de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et renforcer notre indépendance énergétique. Ces objectifs impliquaient d'atteindre une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe (par rapport à 1990) et d'avoir une part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de notre territoire à l'horizon 2030.

Ces objectifs ont été complétés par la loi énergie-climat du 8 novembre 2019. Ce document prévoit d'atteindre une neutralité carbone en France en 2050 et une part de 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030.

Afin de favoriser le développement de projets solaires dans le département de l'Yonne, le SDEY propose aux communautés de communes d'adhérer à un service de cadastre solaire, accessible via son portail internet. Cet outil permet à chaque collectivité adhérente de fournir, à l'ensemble des habitants de son territoire, un premier niveau d'information concernant le potentiel solaire de leur patrimoine bâti (en photovoltaïque et thermique).

Ce service en ligne comprend :

- Une carte du territoire intercommunal adhérent, avec une barre de recherche permettant de saisir les adresses,
- Une identification du potentiel solaire (photovoltaïque et thermique) des toitures des bâtiments, et éventuellement des parkings, présentée avec un code visuel simple,
- Un simulateur financier capable d'évaluer la rentabilité de chaque projet solaire,
- L'accès à un rapport synthétique du projet,
- Selon le statut de l'utilisateur (particulier, professionnel, collectivité), un lien vers les partenaires du cadastre pour une animation de 1^{er} niveau avec des conseils neutres et objectifs.

La Maison de l'habitat du Jovinien, les communes et la communauté de communes du Jovinien seront les relais de l'existence de cet outil auprès des habitants afin qu'un nombre important de personnes puissent y avoir accès.

La condition d'adhésion, exposée dans la convention, est :

- La participation financière unique : 0,20 €/habitant, soit 4308,40 € (21542 habitants selon le recensement de la population totale au 1er janvier 2023).

Le Président précise que cette dépense a fait l'objet d'une inscription budgétaire sur le Budget Principal 2023 de la communauté de communes du Jovinien.

VU la commission des finances et la conférence des Maires du mardi 2 mai 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 48

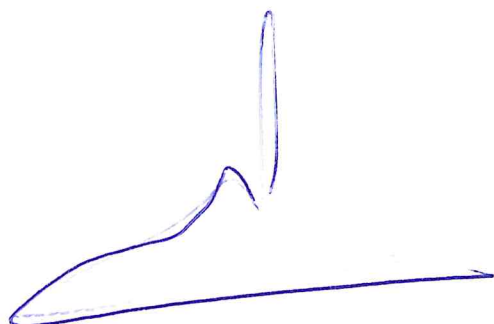
Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes du Jovinien au service du Cadastre solaire du SDEY ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre l'EPCI et le SDEY ;
S'ACQUITTE de la participation financière pour l'activation des données de potentiel solaire sur son périmètre géographique.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

A blue ink signature of Nicolas SORET, consisting of a long horizontal stroke with a small peak and a vertical line at the end.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

A blue ink signature of Laurence MARCHAND, featuring a large, stylized 'L' and 'M' intertwined.